

PUBLIÉ LE 08/11/2021

Usage de morphine dans le traitement de la dépendance aux opioïdes : création d'un comité scientifique temporaire pour sécuriser son utilisation

VIE DE L'AGENCE - NOMINATIONS

En France, le recours à la morphine en tant que médicament de substitution aux opioïdes est pratiqué hors autorisation de mise sur le marché (AMM) pour des usagers de drogue chez lesquels les autres traitements ne sont pas efficaces. Cet usage en dehors de tout cadre légal a pour conséquence une grande hétérogénéité de prise en charge et d'accompagnement de ces personnes.

Afin de corriger ces inégalités et pour assurer la sécurité des patients, nous mettons en place un comité scientifique temporaire (CST) dont l'objectif est notamment de proposer les modalités cliniques et les conditions de prescription et de délivrance permettant de sécuriser cette utilisation.

Le comité devra soumettre des mesures permettant l'accompagnement et le suivi des patients ainsi que la formation des professionnels de santé. Il s'attachera également à déterminer quels mesures et outils de réduction du risque seront nécessaires.

Composé d'experts en pharmacologie, addictologie, psychiatrie, médecine générale, pharmacie et pharmaco-épidémiologie, ce CST est créé pour une durée d'un an. La première réunion se tiendra courant décembre 2021.

En lien avec cette information

PUBLIÉ LE 08/11/2021 - MIS À JOUR LE 21/10/2022

Décision n° 2021-85 du 29/04/2021 - Création d'un Comité scientifique temporaire « Sécurisation de l'utilisation de la morphine chez les usagers d'opioïdes dans le cadre de leur dépendance » à l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES

INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

PUBLIÉ LE 08/11/2021

Décision n° 2021-86 du 02/11/2021 - Nomination auprès du Comité scientifique temporaire «Sécurisation de l'utilisation de la morphine chez les usagers d'opioïdes dans le cadre de leur dépendance» à l'ANSM

VIE DE L'AGENCE

NOMINATIONS